

La Chambre de Commerce et d'industrie des Côtes d'Armor, en tant que gestionnaire du port de plaisance de Saint-Brieuc Le Légué, s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue, dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement économique du territoire.

Cet engagement est justifié par :

- **Le constat de la nécessité que dans un espace urbain dense, le port participe à son niveau à la protection de l'environnement et ne rajoute pas, par son activité, à la dégradation du site.**
- **Notre volonté d'utiliser efficacement les ressources naturelles et les énergies disponibles.**
- **Notre souci de faire du port un lieu de vie agréable pour tous et donc, en particulier, de préserver la santé et la sécurité des personnes ayant à y séjourner tant pour leur travail que pour leurs loisirs.**

Les décisions issues de cette ambition que nous souhaitons partager avec vous se sont déjà concrétisées par de nombreuses actions constructives et efficaces. Dans le cadre d'une amélioration continue de nos pratiques, et en s'attachant à tirer parti des événements survenus sur le port pour améliorer la prévention, nous vous proposons pour la période 2021-2023, les orientations suivantes :

- **Préserver la qualité du milieu aquatique du bassin ;**
- **Préserver la propreté du site et prévenir l'apparition de pollutions visuelles ;**
- **Améliorer la gestion des déchets ;**
- **Préserver la ressource en eau douce et réduire les consommations d'énergie ;**
- **Sensibiliser et informer les usagers aux problématiques environnementales ;**
- **Favoriser le bien-être général, l'ambiance et la qualité de vie du port ;**

Ces orientations sont déclinées en objectifs précis. Le rôle de chacun pour les atteindre est essentiel.

En qualité de Directeur Général, je m'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour :

- La protection de l'environnement, y compris en matière de prévention des pollutions ;
- La sécurité des personnes présentes sur le port, que ce soit à titre professionnel ou privé, et la santé du personnel ;
- Se conformer aux exigences légales et autres exigences ;

Et, à apporter tous les moyens nécessaires à leur réalisation.

J'associe la Direction des Équipements Gérés de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor, à la mise en œuvre de cette ambition collective.

Avec enthousiasme et confiant dans l'idée que chaque personne contribuera au respect de l'environnement, de sa sécurité et de celle des autres, je suis persuadé que vous aurez à cœur de participer activement.

Le: 9 septembre 2021

Stéphane DROBINSKI
Directeur Général CCI des Côtes d'Armor



Yves GUIRIEC
Directeur des Équipements Gérés CCI 22

